



Compte-rendu

Comité Syndical du 23 mars 2017 à 10h00

Membres présents : M. Francis CHARVET, Mme Thérèse COROMPT, M. Martin DAUBREE, Mme Isabelle DUGUA, M. Didier GERIN, M. Vincent PONCIN, M. Régis VIALLATTE

Excusés :

Absents : Mme GIRARDON-TOURNIER, Mme JAUD-SONNERAT, M. Thierry KOVACS

Date de convocation : 16 mars 2017

Secrétaire de séance : M. Régis VIALLATTE

Madame Isabelle DUGUA, Présidente, ouvre la séance et constate que le quorum est respecté pour délibérer. Monsieur Régis VIALLATTE est nommé secrétaire de séance.

Madame Isabelle DUGUA signale que le compte de gestion doit être voté avant le compte administratif, sous peine de risque d'annulation de ce dernier par le juge administratif. Elle demande donc si le comité syndical accepte cette modification de l'ordre du jour : les comptes de gestion seront examinés et votés avant les comptes administratifs.

A l'unanimité, le conseil syndical adopte cette modification de l'ordre du jour.

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 9 mars 2017. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. Modification de la composition du comité syndical

Par délibération du 1^{er} mars 2017, le Conseil communautaire du Pays Roussillonnais a désigné Monsieur Philippe GENTY, délégué suppléant, en remplacement de Monsieur Régis VIALLATTE intégré délégué titulaire le 15 novembre 2016.

Le conseil syndical unanime intègre Monsieur Philippe GENTY, délégué suppléant au SYRIPEL.

Madame Isabelle DUGUA rappelle que les délégués suppléants ne sont pas invités d'office en même temps que les titulaires, il est donc important que les délégués titulaires empêchés signalent le plus en amont possible leur absence et avertissent un délégué suppléant.

III. Réélection de la CDSP

Suite à la démission des représentants de Condrieu au 1^{er} janvier 2017 et à l'intégration des représentants de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu le 31 janvier dernier,

SYRIPEL

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

plusieurs réélections ont eu lieu. Il reste à réélire la commission de délégation de service public, précédemment élue le 3 décembre 2014.

Cette commission doit désormais être composée, par la Présidente, Présidente de droit de la commission, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le comité syndical du 9 mars 2017 avait fixé les conditions suivantes de dépôt des listes : les listes seront déposées, sous enveloppe cachetée auprès de Madame la Présidente du SYRIPEL, au plus tard, avant le début de la séance du Conseil Syndical ayant pour objet la désignation des membres de la commission de délégation de service public.

Une liste a été déposée le 22 mars 2017. Madame Isabelle DUGUA lit la liste déposée :

- 5 membres titulaires : Francis CHARVET, Thérèse COROMPT, Didier GERIN, Vincent PONCIN, Régis VIALLATTE.
- 5 membres suppléants : Dominique OGIER, Roberte DI BIN, Robert MOUCHIROUD, Martin DAUBREE, Marie-Hélène VINCENT.

Les résultats de l'élection sont les suivants :

- Nombre de votants : 7
- Suffrages exprimés : 7
- Liste unique : 7 pour

Sont élus membres titulaires de la CDSP du SYRIPEL :

- Francis CHARVET
- Thérèse COROMPT
- Didier GERIN
- Vincent PONCIN
- Régis VIALLATTE

Sont élus membres suppléants de la CAO du SYRIPEL :

- Dominique OGIER
- Roberte DI BIN
- Robert MOUCHIROUD
- Martin DAUBREE
- Marie-Hélène VINCENT.

IV. Budget annexe « port »

1. Compte de gestion 2016 du budget annexe « port »

Madame Isabelle DUGUA pointe que le compte de gestion 2016 de M. le receveur est conforme au compte administratif 2016 et peut se résumer comme suit :

	Dépenses	Recettes	résultat
Fonctionnement	462 945.88	461 589.19	- 1 356.69
Excédent reporté		556.69	556.69
TOTAL fonctionnement cumulé	462 945.88	462 945.88	- 800

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

Investissement	123 879.90	114 670.95	-9 208.95
Excédent reporté	0.00	1 179 199.27	1 179 199.27
rar		0.00	
Total investissement cumulé	123 879.90	1 293 870.22	1 169 990.32
TOTAL CUMULE	586 825.78	1 756 816.10	1 169 190.32

Sur proposition de Madame Isabelle DUGUA, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget annexe « port ».

2. Compte administratif 2016 du budget annexe « port »

Avant le débat puis de vote, le comité doit élire son président de séance. Le Comité syndical choisit, à l'unanimité, Madame Thérèse COROMPT, deuxième Vice-Présidente, comme présidente de séance.

Le compte administratif 2016 du budget annexe « port » peut se résumer comme suit :

	Dépenses	Recettes	résultat
Fonctionnement	462 945.88	461 589.19	- 1 356.69
Excédent reporté		556.69	556.69
TOTAL fonctionnement cumulé	462 945.88	462 145.88	- 800
Investissement	123 879.90	114 670.95	-9 208.95
Excédent reporté	0.00	1 179 199.27	1 179 199.27
rar		0.00	
Total investissement cumulé	123 879.90	1 293 870.22	1 169 990.32
TOTAL CUMULE	586 825.78	1 756 816.10	1 169 190.32

Madame Thérèse COROMPT indique que ce compte administratif est conforme au compte de gestion et qu'il n'y a eu aucune modification par rapport à la présentation faite lors du DOB. En l'absence de Madame Isabelle DUGUA, Présidente, Madame Thérèse COROMPT, présidente de séance, met le compte administratif 2016 aux voix.

A l'unanimité, le comité syndical approuve le compte administratif 2016 du budget annexe « port ».

Madame Isabelle DUGUA reprend la présidence de la séance pour examiner le point suivant à l'ordre du jour.

3. Affectation du résultat 2016 du budget annexe « port »

Madame Isabelle DUGUA rappelle que le résultat d'investissement 2016 est automatiquement affecté au compte 001 du budget primitif 2017 et propose d'affecter le déficit de fonctionnement de 800 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

A l'unanimité, le conseil syndical décide d'affecter le résultat 2016 au compte 002 de la section de fonctionnement, comme proposé.

4. Budget Primitif 2017 du budget annexe « port »

Les tableaux annexés à la note de synthèse détaillent ces chiffres.

Le Débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 9 mars 2017.

Le projet de budget primitif 2017 s'équilibre à 486 800.00 € en section de fonctionnement et 1 285 590.32 € en section d'investissement.

Depuis l'établissement de la note, des modifications nécessaires sont à prendre en compte :

- l'article 6152 entretien des biens immobiliers présenté dans le tableau mis en annexe n'est plus conforme, il s'agit d'être plus précis avec l'article 61521 entretien des terrains. Ceci n'a aucune incidence sur le vote car le budget est voté par chapitre mais il s'agit d'être cohérent avec le document présenté et la maquette budgétaire effectivement rentrée dans magnus.
- L'article 63511 ne s'appelle plus taxe professionnelle mais CFE
- L'excédent 001 en recettes d'investissement reporté comporte une erreur : il convient de lire 1 169 990,32€ et non 1 169 190.32€, ce qui entraîne une section d'investissement équilibrée à € et non à 1 284 790.32 €
- En conséquence, il convient d'augmenter les dépenses de 800 €, il est proposé de le faire sur l'article 2315.

Puis Madame Isabelle DUGUA reprend les postes, chapitre par chapitre :

Section de fonctionnement – dépenses

- Chapitre 011 : 152 200.00 € - légère baisse par rapport aux dépenses prévues en 2016, déjà en baisse par rapport au prévisionnel 2015.
- Chapitre 012 : dépenses de personnel : 124 000.00 € - 3 agents titulaires à temps plein, 2 avancements prévus en 2017 mais plus de rattrapage.
- Chapitre 65 : 9 600.00 € - réalisé 2016 doublé par rapport au prévisionnel 2016, augmentation en 2017 du prévisionnel pour prendre en compte la demande du receveur.
- Chapitre 66 : 83 600.00 €
- Chapitre 67 : ouverture à 500 €
- Chapitre 022 : ouverture à 500 €
- Chapitre 042 : 115 600.00 € - dotation aux amortissements.

Section de fonctionnement – recettes

- Chapitre 70 : 320 000.00 € - L'article 706 correspond aux encaissements des prestations des locataires. Il est estimé inférieur au réalisé 2016, car l'aire de carénage est fermée pour travaux de mars à juillet et le dragage perturbera l'accueil des plaisanciers, le montant prévu est celui de 2015
- Chapitre 75 : 1 100.00 €. L'article 758 correspond au remboursement par le Pays Roussillonnais des dépenses liées au totem touristique
- Chapitre 77 : 130 700.00 €. L'article 774 reprend la subvention d'équilibre du budget par le budget principal
- Chapitre 042 : 35 000.00 € - correspond à l'amortissement des subventions. La mise à plat de l'actif en 2016 a permis le regroupement de travaux et l'intégration nouvelle de subventions d'où l'augmentation.

Section d'investissement – dépenses

Les travaux décidés précédemment seront engagés, à savoir :

- Le dragage du Port : le montant estimé à 180 000 € début 2016 a été revu à la hausse : 432 000 € HT, suite au rendu final de l'étude. Mais cet estimatif intégrait une seule tranche

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

de travaux. Or en décembre 2016, les discussions avec la DREAL ont entraîné le phasage en deux temps : une première étape avant l'été 2017 pour un dragage du chenal et de la digue afin de libérer les péniches du fond et une deuxième étape à l'automne 2017 pour le restant des sédiments sains, les sédiments pollués aux PCB ne seraient plus intégrés dans ce dragage. Après avis du cabinet Petit, le marché a dû être arrêté.

- L'aire technique : l'offre de BUFFIN TP/Molina/Guillaud TP/ Eurovia a été retenue pour un montant de 546 046,25 € HT et l'offre de Buffin TP a été retenue pour le lot 2 pour 85 000 € HT. Le chantier démarre effectivement en mars 2017
- La modification de la structure du ponton A par l'entreprise Satif pour un coût de 14 550 € a été réalisée en mars 2017, elle a d'ores et déjà permis une partie du désenvasement de la structure, envasement qui a entraîné l'enfoncement central du ponton et son vrillage
- L'amélioration de l'accueil des plaisanciers par la mise en place d'une enseigne, d'un panneau d'affichage, le changement des bancs, la réfection de la laverie (parallèlement à la reprise directe du service par le port, les machines sont modernisées par Menadis et le local rafraîchi).

Des demandes de subventions sont présentées à la Région, Conseil Général et CNR.

On aboutit alors au projet suivant pour la section d'investissement, en dépenses :

- Chapitre 21 : 7 700.00 €
- Chapitre 23 : 1 163 490.32 €
- Chapitre 16 : 79 400.00 €

Section d'investissement – recettes

- Le 001 représente l'essentiel des recettes.
- Le chapitre 040 : 115 600.00 € - correspond à la dotation aux amortissements, en miroir de la dépense prévue en fonctionnement.

Monsieur Régis VIALLATTE demande si la taxe de séjour est intégrée dans le projet de budget. Madame Isabelle DUGUA indique que ce n'est pas le cas car les délais étaient trop courts. Madame Nathalie RASCLE-BANCEL indique que suite à l'information donnée en Conseil Local de Tourisme un rendez-vous sera organisé par l'Office de Tourisme du Pays Roussillonnais au SYRIPEL pour préciser les modalités de mise en œuvre.

Sur proposition de Madame Isabelle DUGUA, le comité syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2017 par chapitre tel que présenté.

V. Budget annexe « base de loisirs »

1. Compte de gestion 2016

Madame Isabelle DUGUA explique que le compte de gestion 2016 de M. le receveur est conforme au compte administratif 2016 et peut se résumer comme suit :

	Dépenses	Recettes	résultat
Fonctionnement	201 575.66	160 806.23	-40 769.43
Excédent reporté		40 769.43	40 769.43
TOTAL fonctionnement cumulé	201 575.66	201 575.66	0.00

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

Investissement	117 055.31	94 449.00	-22 606.31
Déficit reporté	40 769.43		-40 769.43
rar		0.00	
Total investissement cumulé	157 824.74	94 449.00	-63 375.74
TOTAL CUMULE	359 400.40	296 024.66	-63 375.74

Sur proposition de Madame Isabelle DUGUA, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget annexe « base ».

2. Compte administratif 2016

Le Comité syndical à l'unanimité choisit Madame Thérèse COROMPT, deuxième Vice-Présidente, comme présidente de séance.

Le compte administratif 2016 du budget annexe base peut se résumer comme suit :

	Dépenses	Recettes	résultat
Fonctionnement	201 575.66	160 806.23	-40 769.43
Excédent reporté		40 769.43	40 769.43
TOTAL fonctionnement cumulé	201 575.66	201 575.66	0.00
Investissement	117 055.31	94 449.00	-22 606.31
Déficit reporté	40 769.43		-40 769.43
rar		0.00	
Total investissement cumulé	157 824.74	94 449.00	-63 375.74
TOTAL CUMULE	359 400.40	296 024.66	-63 375.74

Madame Thérèse COROMPT indique que ce compte administratif est conforme au compte de gestion et qu'il n'y a eu aucune modification par rapport à la présentation faite lors du DOB.

En l'absence de Madame Isabelle DUGUA, Présidente, Madame Thérèse COROMPT, présidente de séance, met le compte administratif 2016 du budget annexe « base » au vote.

A l'unanimité, le comité syndical approuve le compte administratif 2016 du budget annexe « base ».

Madame Isabelle DUGUA reprend la présidence de la séance pour examiner le point suivant à l'ordre du jour.

3. Affectation du résultat 2016

Madame Isabelle DUGUA rappelle que le déficit d'investissement 2016 est automatiquement affecté au compte 001 du budget primitif 2017 à hauteur de 63 375.74 €.

Il n'y a pas d'excédent ni de déficit de fonctionnement à affecter. A l'unanimité, le conseil syndical décide d'affecter le résultat 2016 de 0 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

4. Budget Primitif 2017

Les tableaux annexés à la note de synthèse détaillent ces chiffres.

Le Débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 9 mars 2017.

Le projet de budget primitif 2017 s'équilibre à 339 483.74 € en section de fonctionnement et 233 983.74 € en section d'investissement.

Depuis l'établissement de la note, des modifications nécessaires sont à prendre en compte :

- l'article 1391 subventions d'équipement présenté dans le tableau mis en annexe n'est plus conforme, il s'agit d'être plus précis avec l'article 13918 subventions d'équipement -autres. Ceci n'a aucune incidence sur le vote car le budget est voté par chapitre mais il s'agit d'être cohérent avec le document présenté et la maquette budgétaire effectivement rentrée dans magnus.

Madame Isabelle DUGUA explique que sont incluses des dépenses prévues au contrat DSP (changement du sable par exemple) et des dépenses liées au mauvais entretien lors de la précédente DSP. Le service juridique de la CC du Pays Roussillonnais a confirmé la nécessité de réaliser ces dépenses, mais non été incluses dans le projet de budget présenté que celles strictement nécessaires à l'exploitation et ne pouvant pas être connues de l'extérieur. Dit autrement, les façades des chalets et les mousses des toits ne sont pas prises en compte).

Le montant d'entretien imputable à la société Nautic Concept est de l'ordre de 43 000 € sur 86 000 € de devis réalisés (section fonctionnement et investissement confondues). Sur ces 43 000 €, 27 300 € concernent les façades des chalets et les mousses des toitures, il ne serait donc vraiment pris en charge à la place de Nautic Concept que 15 700 €, montant ne remettant pas en cause l'équilibre financier de la DSP.

Section de fonctionnement – dépenses

- Chapitre 011 : 70 900.00 € - en baisse par rapport aux dépenses prévues en 2016, déjà en baisse par rapport au prévisionnel 2015, du fait de la chute des frais d'honoraires car la DSP est désormais bouclée.
- Chapitre 66 : 34 600.00 €
- Chapitre 023 : 139 533.74 €. Le virement à la section d'investissement en forte hausse par rapport à 2016, du fait du besoin d'équilibre de la section d'investissement
- Chapitre 042 : 94 450.00 €

Section de fonctionnement – recettes

- Chapitre 75 : 9 000.00 € - L'article 757 correspond à la redevance versée par le délégataire, seul le fixe connu est intégré.
- Chapitre 77 : 276 875.74 €. L'article 774 reprend la subvention d'équilibre du budget par le budget principal
- Chapitre 042 : 53 608.00 €

Section d'investissement – dépenses

- Chapitre 20 : 5 000.00 €
- Chapitre 23 : 57 000.00 €
- Chapitre 16 : 55 000.00 €
- Chapitre 040 : 53 608.00 €

Suite au changement de délégataire, des travaux sont nécessaires pour respecter le code du travail et remettre un outil touristique conforme aux attentes des touristes, à savoir :

- création d'une aire de jeux (devis en cours, premier devis initié par Monsieur NEMOZ en 2016)

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

- création de vestiaires et de sanitaires dédiés au personnel, du fait du changement de la réglementation les sanitaires personnel et public doivent être dissociés, ce que l'inspection du travail a rappelé suite à sa visite fin août 2016. Le nouveau délégataire demande en outre la création d'un local à poubelle fermé et l'agrandissement du bureau pour en faire un local commercial. A ce jour, le SYRIPEL n'a toujours pas de devis estimatif de 3D Ingenierie.
- signalétique prenant en compte la charte du nouveau délégataire, réfection du marquage des parkings, à voir...

Madame Isabelle DUGUA propose que ce qui pouvait être remarqué ne sera pas pris en charge par le SYRIPEL car rien n'a été caché. Ainsi le sablage des murs des chalets et l'enlèvement des mousses des toits n'ont pas été intégrés dans le projet de budget. L'ensemble des élus approuve cette position.

Madame Isabelle DUGUA pointe une difficulté nouvelle : pour l'aire de jeux, des négociations étaient en cours avec Proludic, auprès de qui l'aire avait été achetée il y a bientôt 10 ans. Mais mardi 21/03/2017 Proludic a subi un lourd incendie, le commercial a téléphoné le 22/03 il est incapable d'envoyer le moindre devis, l'entrepôt est fermé, tout le monde est mis au chômage technique. L'installateur alerté par le SYRIPEL va demander le matériel auprès de Kompan et fera un devis avec un geste commercial annoncé.

De plus, à la demande de Madame la sous-Préfet, une rencontre a été organisée avec le référent gendarmerie de l'Isère en vue de l'installation de la vidéo-protection des entrées Nord et Sud. Un premier devis a été reçu juste avant la séance, suite à la visite sur site mardi de Cap Service.

Des demandes de subventions sont présentées à la Région, Conseil Général, à l'Etat et CNR.

Section d'investissement – recettes

- Chapitre 021 : 139 533.74 €. Il correspond au virement de la section de fonctionnement permettant l'équilibre de la section d'investissement.
- Chapitre 040 : 94 450.00 €. La dotation aux amortissements est en miroir de la dépense prévue en fonctionnement.

Sur proposition de Madame Isabelle DUGUA, le comité syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2017 par chapitre tel que présenté.

VI. Budget général

1. Compte de gestion 2016

Madame Isabelle DUGUA explique que le compte de gestion 2016 de M. le receveur est conforme au compte administratif 2016 et peut se résumer comme suit :

	Dépenses	Recettes	résultat
Fonctionnement	281 992.40	281 992.40	0.00
Excédent reporté	0.00	0.01	0.01
Total fonctionnement cumulé	281 992.40	281 992.41	0.01
Investissement	1 922.40	0.00	-1 922.40
Excédent reporté	0.00	7 383.86	7 383.86
Total investissement cumulé	1 922.40	7 383.86	5 461.46
TOTAL CUMULE	283 914.80	289 376.27	5 461.47

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

Sur proposition de Madame Isabelle DUGUA, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget principal.

2. Compte administratif 2016

Le Comité syndical à l'unanimité choisit Madame Thérèse COROMPT, deuxième Vice-Présidente, comme présidente de séance.

Le compte administratif 2016 peut se résumer comme suit :

	Dépenses	Recettes	résultat
Fonctionnement	281 992.40	281 992.40	0.00
Excédent reporté	0.00	0.01	0.01
Total fonctionnement cumulé	281 992.40	281 992.41	0.01
Investissement	1 922.40	0.00	-1 922.40
Excédent reporté	0.00	7 383.86	7 383.86
Total investissement cumulé	1 922.40	7 383.86	5 461.46
TOTAL CUMULE	283 914.80	289 376.27	5 461.47

Madame Thérèse COROMPT indique que ce compte administratif est conforme au compte de gestion et qu'il n'y a eu aucune modification par rapport à la présentation faite lors du DOB. Le Budget principal est équilibré par les contributions des structures adhérentes.

En l'absence de Madame Isabelle DUGUA, Présidente, Madame Thérèse COROMPT, présidente de séance, met le compte administratif 2016 du budget principal au vote. A l'unanimité, le comité syndical approuve le compte administratif 2016 du budget principal.

Madame Isabelle DUGUA reprend la présidence de la séance pour examiner le point suivant à l'ordre du jour.

3. Affectation du résultat 2016

Madame Isabelle DUGUA rappelle que le résultat d'investissement 2016 est automatiquement affecté au compte 001 du budget primitif 2017 à hauteur de 5 461.46 € et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 0.01 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

A l'unanimité, le conseil syndical décide d'affecter le résultat 2016 au compte 002 de la section de fonctionnement comme proposé.

4. Budget Primitif 2017

Les tableaux annexés à la présente note détaillent ces chiffres.

Le Débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 9 mars 2017.

Le projet de budget primitif 2017 s'équilibre à 499 155.74 € en section de fonctionnement et 5 461.46 € en section d'investissement.

Ce budget principal sert de support aux 2 budgets annexes « port » et « base de loisirs ».

Depuis l'établissement de la note, des modifications nécessaires sont à prendre en compte :

- l'article 616 primes d'assurance présenté dans le tableau mis en annexe n'est plus conforme, il s'agit d'être plus précis avec l'article 6168 primes d'assurance-autres. Ceci

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

n'a aucune incidence sur le vote car le budget est voté par chapitre mais il s'agit d'être cohérent avec le document présenté et la maquette budgétaire effectivement rentrée dans magnus.

- L'excédent 002 en recettes de fonctionnement reporté a été mal reporté : il convient de lire 0,01 € et non 0 €, il est proposé de diminuer les participations de 0,01 € soit 499 055,73 € au lieu de 499 055.74 €

Puis Madame Isabelle DUGUA reprend les postes, chapitre par chapitre :

Section de fonctionnement – dépenses

- Chapitre 011 : 35 730.00 € - en hausse par rapport aux dépenses prévues en 2016, afin d'intégrer des dépenses jusqu'à présent prises sur le budget port (photocopieur, fax et tél de la comptabilité). L'article 6233 intègre l'accueil de Cinefil si le conseil le valide, pour une soirée au lieu de 2. Madame Isabelle DUGUA demande qu'un devis initial soit établi par Cinefil sur la base de leur proposition de 2 soirées avant de faire établir celui pour une soirée, afin d'être sûr du maintien du coût.
- Chapitre 012 : 37 350.00 €. Les dépenses de personnel sont prévues en maintien par rapport à 2016, en baisse par rapport à 2015
- Chapitre 65 : 18 000 € - en maintien. Les indemnités de la présidente sont réglées en totalité sur ce budget. Madame Isabelle DUGUA demande de vérifier la délibération de 2014 précisant le mode de calcul de ces indemnités afin de veiller à que l'augmentation possible à partir de février 2017 soit réalisable.
- Chapitre 67 : 407 575.74 €. Forte augmentation du fait de l'augmentation de l'article 67441 subventions aux budgets annexes à 407 575.73 € liée à l'augmentation du besoin du budget annexe base de loisirs
- Chapitre 022 : 500.00 €

Section de fonctionnement – recettes

- Chapitre 74 : 499 055.73 €. La participation des structures adhérentes est encaissée en totalité sur ce budget qui reverse une subvention d'équilibre aux 2 budgets annexes.
- Chapitre 75 : 100.00 €. Le chapitre est ainsi ouvert.

Section d'investissement

- Chapitre 21 : 5 461.46 € - dépenses pour équilibrer la section d'investissement
- Les recettes de la section d'investissement sont totalement liées à l'affectation obligatoire de l'excédent 2016.

Monsieur Francis CHARVET indique que l'effort demandé aux collectivités membres est nécessaire mais très conséquent : il sera important de ne pas aller au-delà de ce qui est calé aujourd'hui.

Madame Thérèse COROMPT confirme cette position.

Sur proposition de Madame Isabelle DUGUA, le comité syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2017 par chapitre tel que présenté.

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

VII. Questions diverses

1. Visite du commissaire-priseur

Le 9 mars après-midi, comme annoncé lors du dernier comité syndical, le commissaire-priseur attaché à la liquidation de la société Nautic Concept, précédent délégué, est venu sur le site. A cette occasion, il a rencontré le SYRIPEL représenté par Madame Isabelle DUGUA, Monsieur François NEMOZ et Monsieur Romain VALERY. La visite a duré 2 heures et demi afin de présenter les biens encore à l'actif de la société Nautic Concept. La position de SYRIPEL a été rappelée : les biens sont des biens de retour, comme demandé par la société Nautic Concept dans son rapport d'exploitation de DSP 2015 (et années antérieures), la valeur retenue est de 0 € vu l'état de certains biens (modules téléski par exemple) et l'état d'entretien général de la base. Depuis un courrier a été fait au liquidateur pour rappeler notre position sur les biens de retour et adressé le rapport d'exploitation 2015 qui a servi de base à notre argumentaire au commissaire-priseur.

2. Le calendrier

Prochain comité syndical : 4 mai 2017 à 10h.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Isabelle DUGUA clôt la séance à 11h30 et propose à chacun de visiter la base de loisirs.

Les conclusions de la visite sont reprises ci-dessous, sans constituer un compte-rendu exhaustif de la rencontre.

Les élus constatent un manque d'entretien sur plusieurs années : stockage de matériel mis au rebut, plates-formes en bois pourries et modules échoués sur la rive. Les élus constatent que le SYRIPEL a déjà vidé une première fois le garage du snack qui a servi d'entrepôt de matériel mis au rebut par le nouveau délégué et a déjà fait venir un ferrailleur pour évacuer une partie des déchets entreposés à l'entrée du PRL. Mais certains déchets, vus par le commissaire-priseur, ne peuvent pas être évacués avant l'accord du liquidateur et d'autres sont inscrits à l'inventaire de la DSP donc doivent administrativement être mis au rebut avant de pouvoir matériellement être enlevés. Madame Isabelle DUGUA demande à Monsieur François VALERY de bien baliser pour interdire l'accès au public aux secteurs non encore débarrassés de ce matériel.

Les élus demandent aussi que les arbres soient protégés des castors, certains arbres en bord de rive présentant un enlèvement total de l'écorce sur une vingtaine de centimètres. La protection passe par la pose par le délégué d'un simple grillage autour du tronc.

Monsieur Romain VALERY a pointé l'érosion de la rive côté téléski-restaurant. Un plan de consolidation sera nécessaire soit avec enrochement soit avec pieux. Monsieur Régis VIALLATTE estime a priori que l'enrochement génère des contres-vagues renvoyant l'érosion plus loin, alors que les pieux absorbent plus l'onde.

Monsieur Romain VALERY a montré que le portail de l'entrée de la base est régulièrement déboulonné par des pêcheurs pour faciliter leur accès alors que la base est fermée puis reboulonné après leur départ. Monsieur Martin DAUBREE préconise à court terme la mise en place d'un cadenas qui s'il n'empêchera par l'infraction permettra de la constater par dégradation. L'autre difficulté de la fermeture des portails est la chaîne sur laquelle une personne peut se mettre debout et l'abimer. Monsieur Romain VALERY préconise le

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

remplacement par une crémaillère, mais les élus redoutent que la crémaillère nécessite un entretien beaucoup plus lourd sous peine de se bloquer.

Monsieur Romain VALERY tient à souligner l'excellent état du téléski, des espaces verts. Il poursuit d'ailleurs les contrats avec les équipes précédentes sur ces deux postes. Les pontons, en très bon état, sont un élément différenciant par rapport à d'autres téléskis. Globalement la base est un très bel outil avec du potentiel mais la mise en place est compliquée par un mauvais entretien courant les années passées, mauvais entretien qui entraîne de mauvaises surprises lors de la remise en route : frigos dont les sécurités ne fonctionnent plus, hotte devenue dangereuse par l'encrassement, fuites... Il tient aussi à souligner l'engagement du SYRIPEL à ses côtés.

Madame Isabelle DUGUA pointe que le SYRIPEL n'a pas vocation à accompagner de façon aussi proche le délégataire, même s'il est évident qu'au démarrage ceci était nécessaire. Le SYRIPEL doit reprendre son rôle de contrôle de la délégation et son accompagnement du gros entretien, uniquement.

Durant la visite, Monsieur Romain VALERY a montré aux élus plusieurs points de mauvais entretien, il a été rappelé au fur et à mesure de la visite : les bons pour accord sur la serrurerie, sur le grillage du PRL, sur le remplacement de la vitre cassée, sur la remise en état des frigos, sur le photovoltaïque, sur la barrière d'accès à la plage, sur le système de fermeture du portail, sur le compresseur du téléski. Sont encore en cours de préparation : le devis sur l'aire de jeux, le devis suite au contrôle électrique de l'APAVE, le devis sur le chemin lumineux, le devis sur les extincteurs, le devis pour la mise aux normes des sanitaires et des vestiaires du restaurant, le devis sur le marquage au sol, le devis sur la vidéo-protection.

Monsieur Romain VALERY explique la régularisation des entrées des véhicules : la guérite serait reculée d'une dizaine de places en permanence et pas seulement en cours d'affluence, le paiement par cartes bancaires sera proposé pour accélérer le temps de paiement, 3 files de véhicules seront organisées. Le recul de la guérite et de la barrière, la mise en place de l'électricité nécessitent un devis avant position des élus. Madame Isabelle DUGUA conseille d'interdire cars et camping-cars le week-end et de bien l'afficher. Monsieur Romain VALERY accepte et rappelle le besoin d'arrêtés sur le plan d'eau (madame COROMPT prend l'arrêté pour sa commune et demande qu'un courrier soit fait aux autres communes du plan d'eau pour bien les alerter), sur le sens de circulation, pris l'an dernier à titre provisoire. Les horaires seront bien ceux calés lors des négociations de la DSP. Le règlement intérieur de la base doit aussi être revoté par le SYRIPEL pour préciser les bons horaires et flécher le bon délégataire. Le POSS remis dans le cahier des charges de la DSP convient, le nom du délégataire est à préciser, le document fourni est en pdf, à charge au délégataire de le retaper.

Nathalie RASCLE-BANCEL rappelle que l'an dernier un dossier reprenant tous ces éléments, plus les cahiers des charges des entreprises de sécurité, leurs noms ainsi que ceux des personnels effectivement en charge, avait été adressé par le SYRIPEL en début de saison à la Sous-Préfecture. Madame Thérèse COROMPT demande qu'il soit fait de même cette année.

La rencontre se termine sur la conclusion qu'au moins une fois par an une telle visite sera organisée, les élus souhaitant un vrai contrôle des conditions de mise en œuvre de la DSP.

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr